Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260512-040526_23-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	14	15

L'an deux mil vingt-six, le lundi quatre mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. ASMAKER Laurent, Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme LE CALVE Maryvonne, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, Mme MATEL Véronique, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – MATEL Véronique

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :

Absent(s) Excusé (s) :
Mme BELIN Solenn

Date de la convocation : 27 avril 2026.

Date d'affichage : 27 avril 2026.

****

DELIBERATION N°270326-23 : CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION BOULANGERIE

La commune de La Chapelle Neuve souhaite structurer son action en faveur du développement économique local, et plus particulièrement du secteur artisanal, en créant une commission dédiée à la boulangerie. Cette commission aura pour mission d'étudier les enjeux liés à la présence et à la pérennité de la boulangerie sur le territoire communal, d'identifier les besoins des professionnels du secteur, et de proposer des actions concrètes pour soutenir cette activité essentielle à la vie locale. La désignation des membres de cette commission permettra d'assurer une représentation équilibrée des élus et, le cas échéant, des acteurs concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit la possibilité pour le conseil municipal de créer des commissions et d'en fixer la composition ;

VU l'article L. 2121-23 du même code, qui autorise le conseil municipal à désigner les membres des commissions ;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir les activités artisanales, et en particulier les boulangeries, qui contribuent à la vitalité économique et sociale du territoire ;
CONSIDÉRANT l'importance d'associer les élus municipaux à la réflexion sur les enjeux liés à la boulangerie, afin de proposer des solutions adaptées aux besoins locaux ;

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260512-040526_23-DE

CONSIDÉRANT que la création de cette commission permettra d'engager un dialogue constructif avec les professionnels du secteur et les habitants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE CREER une commission municipale dénommée « Commission Boulangerie », chargée d'étudier les conditions de développement et de pérennisation de la boulangerie sur le territoire de la commune de La Chapelle Neuve.

DE DESIGNER les membres de la commission Boulangerie **:**

Nom du président : Mme LE GARS Hélène

Nom des membres titulaires : M. MOËC Charles-Henri – Mme GOUËDIC Noëlle – M. RENAUD Marc – Mme LE CALVE Maryvonne – M. GUILLEMETTE Ludovic – Mme MATEL Véronique – M. FAUTRAD Benoît – M. LE MEITOUR Hervé – M. ASMAKER Laurent – M. GUILLEMET David

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS